

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°11 du 19 mars 2010**

PARTIE PERMANENTE  
Marine nationale

Texte n°20

**ERRATUM**

à l'instruction n° 120/DEF/EMM/ORJ du 12 février 2010 relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement du personnel plongeur de la marine.

Du 5 mars 2010

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *secteur « bulletin officiel ».*

**ERRATUM à l'instruction n° 120/DEF/EMM/ORJ du 12 février 2010 relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement du personnel plongeur de la marine.**

*Du 5 mars 2010*

NOR D E F B 1 0 5 0 1 8 7 Z

---

*Texte modifié :*

Instruction n° 120/DEF/EMM/ORJ du 12 février 2010 (BOC n° 9 du 5 mars 2010, texte 26. ; BOEM 111.2.1.2, 113.12, 323.2).

*Référence de publication :* BOC N°11 du 19 mars 2010, texte 20.

---

L'instruction n° 120/DEF/EMM/ORJ du 12 février 2010 est modifiée comme suit :

Dans l'objet.

Au lieu de :

« relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement du personnel plongeur de la marine. » ;

Lire :

« relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement de la commission du personnel plongeur de la marine. ».